

Programme Sport, Santé & Attractivité

De l'entreprise à la mairie : la même exigence.

Création d'un centre de padel indoor à Jarny

I. Diagnostic territorial détaillé : une offre sportive sous tension

Le bassin de vie de Jarny, à l'échelle du Pays-Haut, compte plusieurs milliers d'habitants pour une offre sportive couverte peu diversifiée et déjà saturée sur de nombreux créneaux.

Les constats issus du terrain sont clairs :

- équipements existants majoritairement orientés vers les sports traditionnels,
- forte pression sur les gymnases en soirée et le week-end,
- peu d'équipements capables d'absorber de nouvelles pratiques,
- rigidité des créneaux horaires incompatibles avec les rythmes des actifs.

Conséquences concrètes :

- listes d'attente dans les clubs,
- déplacements réguliers vers Metz, Thionville ou le Luxembourg,
- abandon progressif de la pratique sportive, notamment chez les 30–55 ans,
- décrochage des publics seniors et des femmes, moins enclins aux sports collectifs classiques.

Dans le même temps, le padel connaît une croissance nationale de plus de 20 % par an, avec :

- plus de 2 000 terrains créés en France en quelques années,
- une explosion de la demande sur les structures indoor,
- des taux de remplissage souvent supérieurs à 70 % en semaine.

À Jarny, cette demande existe déjà, mais elle s'exporte ailleurs.

II. Vision politique : le sport comme investissement public rentable

Je fais un choix assumé :

Le sport est un investissement, pas une dépense.

Un euro investi dans le sport :

- réduit les dépenses de santé à moyen terme,
- renforce la cohésion sociale,
- prévient les ruptures chez les jeunes,
- améliore l'image et l'attractivité de la commune.

Le Padel a une particularité forte :

- il est accessible sans apprentissage long,

- il génère une pratique régulière (hebdomadaire),
- il touche des publics peu présents dans les clubs traditionnels,
- il favorise la mixité sociale et générationnelle.

Ce projet ne vise pas à concurrencer l'existant, mais à compléter intelligemment l'offre sportive locale.

III. Pourquoi le padel, et pourquoi en indoor

Le choix du padel :

Le padel présente plusieurs avantages stratégiques :

- sport en forte croissance, non cyclique,
- faible barrière à l'entrée,
- pratique ludique et sociale,
- forte fidélisation des pratiquants.

Contrairement à d'autres équipements lourds, il permet :

- une rotation importante des utilisateurs,
- une occupation élevée des créneaux,
- une rentabilité d'exploitation sans subvention de fonctionnement.

Le choix de l'indoor :

L'indoor est un choix politique responsable :

- utilisation 12 mois sur 12,
- protection contre les nuisances sonores,
- stabilité des conditions de jeu,
- maîtrise des horaires.

C'est aussi un choix budgétaire rationnel :

- amortissement plus rapide,
- attractivité accrue,
- limitation des conflits de voisinage.

IV. Description technique détaillée du projet

Dimensionnement

Le projet est conçu pour éviter tout surdimensionnement :

- 4 terrains indoor en phase 1,
- extension possible à 6 terrains selon les indicateurs réels de fréquentation.

Bâtiment

- hauteur libre d'environ 12 mètres,
- charpente métallique,
- isolation thermique et phonique renforcée,
- éclairage LED sportif basse consommation.

Équipements intégrés

- club house avec espace convivial,
- bar et restauration légère,

- vestiaires hommes / femmes,
- sanitaires accessibles PMR,
- locaux techniques et de stockage.

Aménagements extérieurs

- parking dimensionné (environ 40 places),
- accès sécurisé,
- gestion des flux maîtrisée.

V. Fonctionnement quotidien et accès des publics

Le centre sera structuré autour de priorités claires :

- accès prioritaire aux Jarnysiens,
- créneaux réservés aux associations locales,
- créneaux scolaires en journée,
- actions sport-santé (seniors, reprise d'activité).

Les tarifs seront :

- encadrés politiquement,
- différenciés (habitants / extérieurs),
- compatibles avec une pratique régulière.

VI. Gouvernance et mode de gestion sécurisé

Le mode de gestion retenu vise un objectif central : zéro risque financier pour la commune.

Deux options encadrées :

- DSP avec cahier des charges strict,
- gestion associative conventionnée.

Clauses politiques intégrées :

- obligations de service public,
- transparence financière,
- plafonnement des tarifs,
- sanctions en cas de non-respect.

VII. Partie financière détaillée : clarté et effet levier

Budget d'investissement

- coût global estimé : environ 4,4 M€ TTC
- intégrant :
 - études,
 - génie civil,
 - bâtiment,
 - équipements,
 - terrains,
 - aménagements extérieurs.

Plan de financement indicatif

- Commune de Jarny : $\approx 1,4$ M€ (≈ 32 %)
- Région Grand Est : ≈ 900 k€
- Département : ≈ 700 k€
- État / ANS / DETR : $\approx 1,1$ M€
- Partenariats / DSP : ≈ 300 k€

Chaque euro communal permet d'en capter plus de deux à l'extérieur.

Fonctionnement

- charges annuelles : 250 à 370 k€
- supportées par l'exploitant, pas par la commune.

VIII. Impacts mesurables et indicateurs de suivi

Indicateurs suivis annuellement :

- taux d'occupation des terrains,
- fréquentation des Jarnysiens,
- nombre de créneaux associatifs et scolaires,
- équilibre d'exploitation,
- satisfaction des usagers.

Un bilan public sera présenté chaque année.

IX. Conclusion politique : une décision assumée

Ce projet n'est pas une promesse de campagne.

C'est une décision de gestion, réfléchie, chiffrée, encadrée.

Nous ne voulons pas d'une ville qui subit ses manques.

Nous voulons une ville qui investit avec méthode, courage et responsabilité.

À Jarny, nous ne promettons pas tout.

Nous faisons ce qui est utile, maîtrisé et durable.